

Paris, le 28 mars 2008

Communiqué de presse

Crédit Agricole et Banco Popolare annoncent l'ouverture en Italie d'une négociation exclusive en vue d'un rapprochement entre leurs filiales spécialisées dans le crédit à la consommation : Agos et Ducato

Le Crédit Agricole, groupe bancaire leader en Europe, et Banco Popolare, un des principaux groupes bancaires en Italie, ont engagé une négociation exclusive pour une durée de 30 jours (date d'échéance 30 avril 2008) afin d'étudier un rapprochement en Italie de leurs filiales spécialisées dans le crédit à la consommation, respectivement Agos et Ducato.

Ce rapprochement donnerait naissance au premier opérateur de crédit à la consommation en Italie avec une part de marché d'environ 14 % (13Md€ d'encours en 2007). La nouvelle entité aurait accès à un réseau de 256 agences détenues en propre, aux réseaux bancaires de Banco Popolare (2 100 agences) et de Cariparma et Friuladria (700 agences), ainsi qu'à 25 000 points de vente partenaires.

Ce projet s'inscrit dans une optique de coopération à long terme fondée sur des valeurs mutualistes communes. Il s'appuie sur l'expertise européenne du Crédit Agricole dans le crédit à la consommation, sur l'ancrage national en Italie de Banco Popolare et sur la complémentarité des deux filiales. En effet, Agos est un des leaders en matière de prêts affectés et de cartes revolving tandis que Ducato est un acteur majeur dans le domaine des prêts personnels.

Les modalités financières envisagées de ce rapprochement reposeront sur des parités reflétant les apports respectifs des deux groupes et ne comporteront pas de flux financiers.

Sur un marché italien très porteur, ce rapprochement devrait permettre :

- l'établissement d'une offre produits complète vendue à une base de clientèle diversifiée
- l'optimisation de la performance opérationnelle de cette activité en Italie, notamment par la rationalisation des plateformes opérationnelles, des outils d'appréciation du risque et des systèmes informatiques ;
- le maintien des deux marques historiques et de leur potentiel de croissance.

A titre préliminaire, une première estimation des synergies se situerait au minimum à 50 millions d'€ annuels avant impôt.

Pendant la période d'exclusivité, les modalités du plan industriel seront approfondies, les conditions financières de l'intégration et le calendrier de mise en œuvre seront arrêtés en tenant compte des contraintes réglementaires et concurrentielles.

Contact presse

Crédit Agricole S.A.

Anne-Sophie Gentil - T. + 33 (0)1 43 23 37 51

anne-sophie.gentil@credit-agricole-sa.fr